



Castelnaudary, le 01 Juillet 2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU

Mercredi 01 Juillet 2026

11H30

Monsieur Philippe GREFFIER, Président du CCAS, ouvre la séance.

ETAIENT PRESENTS

M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, M. Didier GANGLOFF, Mme Marie DE ALMEIDA, Mme Jacqueline RATABOUIL, M. Jean-Baptiste MOUTON, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Magdeleine FOUILLAT, Mme Monique CARPENTIER, Mme Jennifer KERIVY.

PROCURATIONS

Mme Corinne PEYCHOU donne pouvoir à Monsieur Philippe GREFFIER.

➤ Assistaient à la séance :

M. Nicolas NAYRAL, Directeur Général des Services,
Mme Magali FRECHENGUES, Directrice des Solidarités,
M. Eric BRASSENS, Comptable.

Secrétaire de séance : Mme Magdeleine FOUILLAT.

Le procès-verbal de la séance du 29 Avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions/observations sur le rendu-compte des décisions ➡ **Aucune remarque**



DÉLIBÉRATIONS

QUESTION N°01 :

FONDS UNIQUE POUR LE LOGEMENT 2026

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE la proposition de participer au fond unique pour le logement à hauteur de 950 € ;

PRECISE que cette somme sera prélevée à la nature 6288 du budget 2026 du CCAS.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°02 :

SUBVENTION A L'AMICALE DES RETRAITES

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Président ;

AUTORISE le versement de subvention à l'amicale des retraités de la Ville et du CCAS de CASTELNAUDARY ;

PRECISE que cette subvention de 3 060 € sera prélevée au budget CCAS 2026 sur l'article 65748.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°03 :

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SIEGEANT POUR LE CCAS DE CASTELNAUDARY A L'UNION DEPARTEMENTALE DES CCAS ET CIAS DU DEPARTEMENT DE L'AUDE, (UDCCAS 11)

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

CONFIRME l'adhésion du CCAS de Castelnaudary aux principes, valeurs et orientations de l'UDCCAS ;

DESIGNE Monsieur Didier GANGLOFF comme représentant du CCAS de Castelnaudary, lui donne mandat pour siéger dans les instances de l'UDCCAS de l'Aude et lui donne pouvoir pour y voter au nom du CCAS à l'Assemblée Générale de l'UDCCAS de l'Aude.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°04 :

PRESENTATION PAR LE CCAS DE CASTELNAUDARY DE CANDIDATURES AU COMITE DES 100 DE L'UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (UNCCAS)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

PRESENTE la candidature de Madame Marie DE ALMEIDA en qualité de candidate titulaire au Comité des 100 de l'UNCCAS ;

PRESENTE la candidature de Monsieur Didier Gangloff en qualité de candidat suppléant au Comité des 100 de l'UNCCAS ;

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS à accomplir l'ensemble des démarches et formalités nécessaires au dépôt de ces candidatures auprès de l'UNCCAS ;

TRANSMET la présente délibération à l'UNCCAS dans le cadre de l'appel à candidatures relatif au renouvellement de ses instances nationales.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°05 :

RESIDENCE AUTONOMIE PIERRE ESTEVE : REVALORISATION DES REDEVANCES ET DES PRESTATIONS OBLIGATOIRES DES LOGEMENTS)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE l'augmentation du montant des redevances et des prestations obligatoires des logements à compter du 1er juin 2026 comme indiqué ci-dessus ;

DECIDE d'acter l'augmentation de 1,04 % les redevance des logements ;

DECIDE d'acter l'augmentation de 0,8% du montant des prestations obligatoires concernant l'ensemble des logements ;

PRECISE qu'au montant de l'ensemble de ces loyers, il est prévu une somme forfaitaire de 14€ pour les dépenses d'eau des logements du Bâtiment A « le Présidial » et du Bâtiment B « le Cugarel » ;

PRECISE que les recettes provenant du produit de l'encaissement du prix des loyers et autres participations seront encaissées sur la régie correspondante ;

VALIDE le tableau de l'annexe 1 reprenant le montant de la redevance et des prestations obligatoires des logements de la Résidence Pierre Estève à compter du 1er juin 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°06 :

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL AVEC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE ET LA RESIDENCE AUTONOMIE PIERRE ESTEVE POUR UNE PRISE D'EAU DESTINEE A L'ARROSAGE DES ESPACES VERTS COMMUNS

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial proposée par Voies Navigables de France sous le numéro 81232600173 ;

L'AUTORISE à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution.

INSCRIT des crédits nécessaires au paiement de la redevance annuelle au budget de la Résidence Autonomie Pierre Estève.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°07 :

CONVENTION DE RESTITUTION D'EAU BRUTE AVEC L'INSTITUTION DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE (IEMN) POUR L'ARROSAGE DES ESPACES VERTS DE LA RESIDENCE AUTONOMIE PIERRE ESTEVE

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE les termes de la convention de restitution d'eau brute proposée par l'Institution des Eaux de la Montagne Noire pour la période 2026-2035 ;

L'AUTORISE à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;

INSCRIT des crédits nécessaires au règlement des factures correspondant aux consommations d'eau brute au budget de la Résidence Autonomie Pierre Estève.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°08 :

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN D'AIDE A L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES RESIDENCES AUTONOMIE DE LA CARSAT – AMENAGEMENT DE DEUX SALLES D'ANIMATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le projet l'aménagement d'une salle d'animation au bâtiment D ainsi que d'une salle de convivialité et espace numérique dans le bâtiment B ;

L'AUTORISE à déposer une demande de subvention d'un montant de 13 237,69 € auprès de la CARSAT, au titre du Plan d'aide à l'investissement 2026 en faveur des résidences autonomie ;

L'AUTORISE à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette démarche.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°09 :

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN D'AIDE A L'INVESTISSEMENT 2026 EN FAVEUR DES RESIDENCES AUTONOMIE DE LA CARSAT – ETUDE TECHNIQUE RENOVATION TOITURE ET INSTALLATION CLIMATISATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la réalisation de l'étude permettant une analyse technique et financière du projet de réfection des toitures ainsi que de l'installation d'un système de climatisation dans les logements ;

L'AUTORISE à déposer une demande de subvention d'un montant le plus élevé possible auprès de la CARSAT, au titre du Plan d'aide à l'investissement 2026 en faveur des résidences autonomie ;

L'AUTORISE à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette démarche.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°10 :

GROUPEMENT DE COMMANDE VILLE ET CCAS POUR L'ACCORD-CADRE DE DIAGNOSTIC PHYTOSANITAIRE DES ARBRES

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

ACCEPTE le principe de constitution d'un groupement de commande permanent pour le diagnostic phytosanitaire des arbres ;

DESIGNE la Ville comme représentant légal auprès du groupement de commande ;

APPROUVE le projet de convention de groupement de commande ;

L'AUTORISE à signer la convention de groupement de commande.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°11 :

GROUPEMENT DE COMMANDE VILLE ET CCAS POUR L'ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

ACCEPTE le principe de constitution d'un groupement de commande permanent pour l'accord-cadre de missions de prestations intellectuelles liées aux travaux ;

DESIGNE la Ville comme représentant légal auprès du groupement de commande ;

APPROUVE le projet de convention de groupement de commande ;

L'AUTORISE à signer la convention de groupement de commande.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Avant la clôture de séance, un échange verbal a eu lieu concernant les personnes vulnérables suite à l'épisode caniculaire à l'initiative de Monsieur Didier GANGLOFF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 11 heures 59.

Publication le

22 SEP. 2026



La Secrétaire de séance,

Mme Magdeleine FOUILLAT